

Pierre FRANCHET

Nous avons appris tardivement le décès de Pierre FRANCHET survenu le 7 août 2018 à l'âge de 87 ans.

Il y a de très longues années qu'il avait quitté le Crédit Coopératif pour une retraite dans le Périgord. C'était en 1991.

Collaborateur du service juridique et contentieux, il était aussi un élu du SNB dans le collège cadre.

Je l'ai personnellement très peu connu mais j'ai un souvenir de lui qui à mes yeux est d'importance.

J'ai le souvenir de son intervention enflammée, voire théâtrale, devant l'Assemblée Générale du Personnel (AGP) réunie salle Pleyel à l'automne 1973. Lors de celle-ci, il a été à mes yeux, le premier à rompre publiquement un certain silence sur la situation catastrophique de la CCCC.

Lors de sa courageuse intervention, muni il est vrai d'une protection liée à son mandat syndical et d'une certaine connaissance du sujet liée à ses fonctions, il a littéralement sidéré bien des présents à cette AGP en cristallisant bien des interrogations lancinantes chez les uns et les autres sur le devenir de leur employeur.

Mon souvenir personnel, très ténu, est que la réponse de Pierre Lacour a été des plus lénifiantes. De mémoire il n'a pas contesté l'existence de créances compromises mais il a argué avec un certain culot de l'existence de réserves cachées au sein de la CCCC. Faisait-il allusion au fonds de garantie des prêts FDES ? De surcroît, pour mieux crédibiliser ses dires, il a demandé à un de ses collaborateurs piégé d'approuver ses propos.

On sait, quoique ces événements restent à décrire, qu'en guise de réserves cachées il y eut en 1974 un moratoire sur trois ans d'échéances de prêts FDES à hauteurs de 92,9 millions de francs. Ce moratoire était à mettre en regard des 74 millions de francs de fonds propres du groupe de fin 1974 et que in fine, lors du vote de l'article 15 de la loi de finances intervenu après maintes péripéties le 13 décembre 1977, l'addition finale a été arrêtée officiellement à 512 millions de francs dont 450 millions de francs d'abandons de créances (380 millions de francs au titre des prêts FDES, le solde en abandon d'intérêts ou renonciation au titre du fonds de garantie).

En tout cas dans cet épisode, lors de l'AGP, une institution innovante de l'époque, Pierre Franchet a su faire preuve, aux yeux du jeune débutant que j'étais, de qualités humaines d'indépendance et de courage et c'est pourquoi je tiens à lui rendre ce bref hommage.

Jacques MIET